



Charte pour le ou la gymnaste

Tout gymnaste s'engage à :

- respecter les heures de cours
- respecter le règlement de l'association
- prévenir en cas d'absence
- porter une tenue de sport (short, leggings, pantalon de sport, t-shirt, tennis) + 1 bouteille d'eau
- s'attacher les cheveux (couette, chignon...)
- ne pas manger ni chewing-gum, ni autre chose pendant le cours
- ne pas porter de bijoux (montre, collier, bracelet, boucles pendantes ...)
- ne pas utiliser le matériel sans la présence de l'animateur (rice), ce qui est formellement interdit
- respecter le matériel
- aider à l'installation et au rangement du matériel
- écouter et appliquer les consignes de l'animateur (rice), je suis là pour mon plaisir mais aussi pour progresser
- respecter les autres gymnastes et toutes personnes présentes dans la salle
- ne pas chahuter et crier dans le gymnase et dans les vestiaires
- ne pas sortir du gymnase sans l'autorisation de l'animateur (rice) ou d'un membre du bureau

Les parents s'engagent à :

- déposer et arriver à l'heure pour récupérer leur enfant à la fin du cours, à l'entrée du gymnase
- s'assurer de la présence de l'animateur (rice) ou d'un membre du bureau avant de laisser son enfant
- aider, si besoin, à l'installation du matériel en début et/ou fin de cours
- respecter le calendrier de roulement (la présence d'un adulte autre que l'animateur est obligatoire à chaque séance)
- prévenir l'animateur (rice) de l'absence de leur enfant
- prévenir l'animateur (rice) et l'association en cas d'abandon du cours par l'enfant
- Si l'enfant est autorisé à venir et à partir seul : remplir et signer l'autorisation parentale de décharge de responsabilité de l'animateur (rice) ou d'un membre du bureau (uniquement pour les cours du vendredi soir les 6-10 ans)
- Ne pas rester dans l'enceinte du gymnase pendant le cours pour éviter de perturber l'enfant.
- **Pour le cours enfants/Parents :** les parents doivent venir avec des chaussures de sport propres (les chaussures de villes sont interdites), un seul parent est admis avec l'enfant.

L'association s'engage à :

- s'assurer de la présence de l'animateur (rice) aux cours et prévenir rapidement chaque famille en cas d'absence
- s'assurer de la présence des parents à la fin du cours pour récupérer leur enfant

Fait à, le /..... /..... (à renvoyer uniquement par mail : gvparempure@gmail.com)

Signature précédée de « lu et approuvé »

Les parents

L'association

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
1 Avenue Durand Dassier
33290 Paremputre
SIRET : 407 876 812 00022
Agrément Jeunesse et Sport n° 33S07018